



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le 31/03/2021

ID : 030-213000037-20210330-DCM202109-DE



Réf : DCM/2021-09/8.5/30-03

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 16-03-2021

Notifiée aux élus le : 24-03-2021

Date de l'affichage : 24-03-2021

OBJET :

**CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF
« PETITES VILLES DE DEMAIN »**

L'an deux mille vingt et un,
Le TRENTE MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Gilles TRAUULET, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Régis VIANET, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUULET, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUULET, Maryline POUGENC à Cédric BONATO, Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Christian GROUL

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est indiqué au conseil municipal que le programme « Petites Villes de Demain », vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

À la suite d'un appel à projet de l'État, la candidature conjointe de la Communauté de communes Terre de Camargue et des Communes d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi a été retenue. Le territoire bénéficiera d'une aide à l'ingénierie (financement d'un poste de chef de projet à hauteur de 75 % dans la limite de 55 000 euros annuel), de la mise à disposition d'outils et d'expertises thématiques ainsi qu'une mise en réseau des compétences et des expériences avec le concours de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

La procédure prévoit la signature d'une convention d'adhésion jointe en annexe à la présente délibération qui comprend une présentation d'un état des lieux des dynamiques territoriales, la constitution d'un comité de projet avec une équipe projet, l'identification des actions prêtes à être lancées et l'engagement d'élaborer une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans les 18 mois.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Hôtel de Ville - Place St Louis - BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion au dispositif « Petite Ville de Demain » dans les conditions ci-dessus évoquées et selon les termes du projet de convention joint en annexe ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 31/03/2021

Pour le Maire empêché
Le Président de séance,

Gilles TRULLET
Maire-Adjoint faisant fonction



RÉSULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-09	Convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain »	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 au www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication